

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CADRE REGLEMENTAIRE

Depuis les lois de décentralisation de 1982, les Conseils Régionaux ont une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle que la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a réaffirmé.

Il revient donc au Conseil Régional de définir et de mettre en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle.

Le dispositif de formation du Conseil Régional :

☛ Le Conseil Régional élabore un Programme Régional de Formation Professionnelle composé du Programme Régional de Formation Professionnelle des Jeunes (PRFPJ) et du Programme Régional de Formation Professionnelle des Adultes (PRFPA).

- Le PRFPJ s'inscrit dans le cadre de la loi quinquennale du 20 décembre 1993 par laquelle le Conseil Régional assure la prise en charge du parcours de formation proposé aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, non titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP...).
- Le PRFPA est ouvert à tout public demandeur d'emploi pouvant justifier d'un an d'inscription à Pôle emploi. Aucune condition d'âge n'est exigée.

Cependant, lorsque les demandeurs d'emploi sont indemnisés par le Pôle Emploi ou perçoivent le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'ADI et le Pôle peuvent accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leurs projets de formation.

☛ Depuis les lois de décentralisation de 1983, les Associations Régionales de Formation pour Adultes sont décentralisées dans les DOM. Le Conseil Régional passe convention avec l'AFPAM dans l'objectif de mettre en œuvre son programme annuel d'activité.

☛ L'EFPMA (Ecole de Formation Professionnelle aux Métiers Maritime et Aquacole) dispense des formations dans le domaine de la pêche et des métiers de la mer. Le Conseil Régional et l'école contractualisent pour la mise en œuvre de programmes de formation annuels.

Pour répondre aux demandes de formation ne relevant ni du PRFP, ni de l'AFPAM, ni de l'EFPMA, le Conseil Régional alloue des aides individuels à la formation afin de permettre aux demandeurs de mener à bien leur projet.

☛ Dans l'objectif d'élargir l'offre à des formations qui ne sont pas proposées en Martinique, le Conseil Régional passe une convention avec l'ANT afin de permettre à des martiniquais de participer à des actions de formation en France et en Europe dans le cadre du Programme Européen Leonardo.

Les formations mises en œuvre dans le cadre de l'alternance

☛ L'apprentissage est une filière de formation associant formation pratique dans une entreprise et enseignement théorique dans un CFA.

☛ Depuis octobre 2004, le contrat de professionnalisation (mis en place par la loi du 04 mai 2004) remplace les contrats de qualification d'adaptation et d'orientation. Son objectif est de favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emplois de 26 ans et plus, et leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou par les branches professionnelles.

La formation des salariés s'effectue dans le cadre de l'entreprise qui la finance généralement par l'intermédiaire de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) et du Fonds Gestion du Congé Individuel de Formation (FONGECIF) auprès desquels elle cotise.

ACTEURS MOBILISÉS

Conseil Régional
DTEFP (pour le financement des APP : Ateliers de Pédagogie Personnalisée)
OPCA
ADI
Pôle Emploi
Organismes de formation
ANT
Réseau d'accueil des jeunes

INDICATEURS

☞ PRFPJ :

Après avoir connu une augmentation de près de 12 % du nombre de bénéficiaires entre 2005 et 2006, (907 à 1015), le nombre de jeunes formés en 2007 a fortement diminué, passant de 1015 à 352 dont 67,33% de femmes.

En 2007, les actions qualifiantes et pré-qualifiantes représentent 30,50% des actions mises en œuvre, les actions de mobilisation, 23 %, et les remise à niveau 46%.

La répartition des actions en fonction de la spécialité de formation est la suivante : gestion commerciale (58%), sanitaire et sociale (22%), logistique, commercialisation (11%) Tourisme, hôtellerie, restauration (10%)

☞ PRFPA :

Après une augmentation du nombre de bénéficiaires entre 2005 et 2006, on enregistre une diminution de ces derniers d'environ 15 % entre 2006 et 2007 ; on dénombre 1203 dont 71% de femmes.

En 2007, la répartition des actions en fonction de leur niveau est la suivante : niveau I et II (2%), niveau III (10%), niveau IV (31%), niveau V et V bis (41%), autres (19%).

En 2007, 50 % des stagiaires ont participé à des actions relevant des secteurs suivants : sanitaire et social (18,04 %), gestion commerciale (11,80%), tourisme (11,80%), gestion comptable (8,73%)

☞ AFPAM

En 2007, on dénombre 1167 stagiaires (dont 54% de femmes), alors qu'ils étaient 1485 en 2005 et 1756 en 2006.

- 475 jeunes de moins de 26 ans,
- 555 adultes de 26 à 45 ans,
- 137 adultes de plus de 45 ans.

En 2007, la répartition des actions en fonction de leur niveau est la suivante : niveau I et II (1%), niveau III (5%), niveau IV (15%), niveau V et V bis (40%), autres (40%).

Une majorité de stagiaires ont été formés dans les secteurs suivants : tourisme, BTP, gestion commerciale, gestion comptable, carrière sanitaire et sociale

☞ EFPMA

*Formation pour les jeunes : En 2007, 71 jeunes de moins de 25 ans ont suivi une formation qualifiante au sein de l'EFPMA (on n'enregistre aucune femme). En 2005 et 2006, ils étaient respectivement 85 et 87.

Toutes les formations qualifiantes mises en place pour les jeunes étaient de niveau V.

*Formation pour adultes : ils étaient 227 en 2005, 186 en 2006 et 175 en 2007 dont 14% de femmes.

☞ Les aides individuelles

En 2007, 698 personnes ont bénéficié de l'aide individuelle, 57% étaient des femmes.

En 2007, la répartition des actions en fonction de leur niveau est la suivante : niveau I et II (5%), niveau III (2%), niveau IV (9%), niveau V (17%), autres (66%).

Environ 44% des stagiaires ont participé à des actions intervenant dans le domaine du transport – logistique. Viennent ensuite par ordre décroissant du nombre d'inscrit le domaine sanitaire et social et le secteur sports et loisirs.

☞ La mobilité

En 2007, 888 aides ont été allouées à 840 bénéficiaires (72% de femmes bénéficiaires) alors qu'en 2006 on enregistrait 736 aides. On constate une augmentation de près de 21 % du nombre d'aides allouées.

En 2007 comme en 2006, plus de 63 % des aides allouées concernent les formations relevant du secteur sanitaire et social.

☞ Formations en alternance :

* L'apprentissage : en 2006, 2066 jeunes, dont 31% de filles étaient inscrits dans une filière de formation par l'apprentissage.

La répartition des effectifs en fonction des niveaux de formation est la suivante : niveau I et II (1%), niveau III (10%), niveau IV (19%), niveau V (70%)

La répartition de effectifs en fonction des CFA est la suivante en 2006 : CFA métier (42%), CFA BTP (35%), CFA tertiaire (16%), CFA agricole (7%)

* Les contrats de professionnalisation : en 2006, 513 contrats de professionnalisation ont été enregistrés auprès de la DTEFP, dont 58% pour des femmes.

Les niveau de formation préparés étaient les suivants : niveau I et II (12%), niveau III (65%), niveau IV (19%), niveau V (3%)

☞ Autres personnes formées

* Les allocataires du RMI : en 2006, 1194 allocataires du RMI ont bénéficié de formations prises en charge par l'ADI

* 263 stagiaires (49% de femmes) ont suivi une formation financée par les ASSEDIC (actuellement pôle emploi) en 2006.

* En 2006, 937 personnes ont bénéficié de formation en APP, dont 80% de femmes

* En 2006, 9098 salariés ont bénéficié de formations financées par les OPCA dans le cadre du plan de formation. Les femmes représentent 48 % des personnes formés.

165 salariés (50% de femmes) sont partis en formation dans le cadre du CIF

POINTS FORTS

☞ Pluralité de dispositifs existant permettant aux différents publics de trouver une solution de formation

DIFFICULTES RENCONTREES ET AXES DE PROGRES

☞ Diminution du nombre de bénéficiaires depuis 2005

☞ La grande majorité des formations mises en œuvre sont d'un niveau peu élevé, nécessité d'élever le niveau des formations proposées

☞ Nécessité de diversifier d'avantage les spécialités de formation

☞ Peu d'hommes formés

☞ Nécessité de disposer d'un système de collecte des statistiques relatif aux bénéficiaires de formation afin de disposer de données fiables permettant d'orienter la politique de développement de la formation en Martinique

ANNEXES

1 - Bénéficiaires du PRFJ 2005 à 2007

*Par niveau

Niveau ou type d'actions	Année 2005		Année 2006		Année 2007	
	Nbre de jeunes	Pourcentage	Nbre de jeunes	Pourcentage	Nbre de jeunes	Pourcentage
Niveau IV	13	1,43%	12	1,18%	0	0,00%
Niveau V	415	45,76%	567	55,86%	73	20,74%
Préqualification	0	0,00%	0	0,00%	30	8,52%
Remise à Niveau	250	27,56%	265	26,11%	156	44,32%
Remobilisation	229	25,25%	171	16,85%	79	22,44%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	14	3,98%
Total	907	100,00%	1015	100,00%	352	100,00%

* Par spécialité de formation (*hormis les remise à niveau et remobilisation qui ne relèvent pas d'une spécialité*)

Domaines de formation	Année 2005		Année 2006		Année 2007	
	Nombre de jeunes	%	Nombre de jeunes	%	Nombre de jeunes	%
Sanitaire et social	308	56%	323	56%	32	22%
Gestion Commerciale	157	28%	162	28%	85	58%
Tourisme-Hôtellerie-Restauration	40	7%	52	9%	14	10%
Gestion Administrative et Comptable	29	5%	30	5%	0	0%
Industrie BTP	12	2%	0	0%	0	0%
Techniques d'information et de communication	5	1%	0	0%	0	0%
Logistique	0	0%	0	0%	16	11%
Sécurité (maître-chien)	0	0%	12	2%	0	0%
Total	551	100,00%	579	100,00%	147	100,00%

2 - Bénéficiaires du PRFA 2005 à 2007

*Par niveau

	Année 2005	Année 2006		Année 2007	
	Pourcentage	Bénéficiaires	Pourcentage	Bénéficiaires	Pourcentage
Niveau I et II	4,08%	67	4,71%	27	2,24%
Niveau III	13,56%	226	15,90%	125	10,39%
Niveau IV	15,34%	359	25,26%	372	30,92%
Niveau V	29,79%	412	28,99%	449	37,32%
Niveau V bis (Pré qualif)	1,06%	44	3,10%	37	3,08%
Remise à Niveau	7,45%	14	0,99%	44	3,66%
Préparation concours	2,92%	136	9,57%	0	0,00%
Autres	25,80%	163	11,47%	149	12,39%
Total	100,00%	1421	100,00%	1203	100,00%

2 – Bénéficiaires AFPAM par niveau des actions préparées

	Année 2005		Année 2006		Année 2007	
	Bénéficiaires	Pourcentage	Bénéficiaires	Pourcentage	Bénéficiaires	Pourcentage
Niveau II et I	4	0,27%	16	0,90%	12	1,03 %
Niveau III	75	5,05%	123	7,00%	63	5,40 %
Niveau IV	267	17,98%	462	26,31%	178	15,25 %
Niveau V	491	33,06%	793	45,20%	456	39,07 %
Niveau V bis	191	12,86%	88	5,00%	0	0%
Autres (modules d'intégration et formations préparatoires)	457	30,78%	274	15,59%	458	39,25 %
Total	1485	100,00%	1756	100,00%	1167	100,00%